

Lettre de la KOZAH

N° 151 du 28 / 11 / 2017

Prix 250 F CFA

Hebdomadaire Togolais d'informations, d'analyses et de publicités

COOPERATION EGYPTE - TOGO

Lancement de construction d'une ferme agricole moderne à Lama-Tessi **P.3**

POUR PLUS DE PERFORMANCES **P.4**

Les services en ligne de la CNSS opérationnels



Ingrid Awadé,
DG de la CNSS

LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITE DANS L'ESPACE ENTENTE

Les ministres de la sécurité misent sur la vidéo surveillance



P.4

Yark Damehame,
ministre de
Sécurité

TOURNEE DE **P.5** SENSIBILISATION DU CJD

La jeunesse appelée à cultiver la paix et la non-violence

ACCUSATIONS DE CORRUPTION **P.7**

Les soutiens d'Idriss Déby dénoncent un acharnement

FOIRE INTERNATIONALE DE LOME

La 14^{ème} édition officiellement ouverte **P.5**



Coupure du ruban symbolique

CNSS

CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 311/H/CNSS/DG/DAICE/DCDR-DCRP

COMMUNIQUE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE (CNSS)

Suite aux manifestations politiques qui ont eu lieu le 16 octobre 2017 à Sokodé, les locaux abritant la Division régionale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale dans la région centrale, ont été vandalisés et ont subi des dommages matériels et immobiliers importants.

A cet effet, le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, informe les partenaires sociaux de la région centrale en général et de la préfecture de Tchaooudjo en particulier que la Division régionale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale de Sokodé n'est pas en mesure d'assurer la continuité de ses services vu l'état actuel des infrastructures et du matériel de travail.

Afin de maintenir le service rendu aux employeurs et aux travailleurs de la région, le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale convie les partenaires sociaux de Sokodé à adresser leurs requêtes au Centre d'information et de paiement (CIP) de Bassar ou à la Division régionale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale de Kara.

Dans le même ordre d'idées, l'opération de reversement des cotisations sociales aux enseignants auxiliaires en cours dans les bureaux de la Société des Postes du Togo (SPT) sur toute l'étendue du territoire national ne pouvant se poursuivre dans les bureaux de poste de Sokodé dont les locaux ont aussi subi des dommages matériels et immobiliers importants, les bénéficiaires concernés résidant dans la préfecture de Tchaooudjo pourront toutefois se faire servir dans les bureaux de poste des autres préfectures de la région centrale.

Enfin l'opération de contrôle de vie des pensionnés et rentiers relevant du régime de sécurité sociale géré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale prévue pour débuter le lundi 06 novembre 2017 se tiendra dans toutes les préfectures de la région centrale à l'exception de Tchaooudjo.

Les pensionnés et rentiers de cette localité sont donc priés d'aller se faire contrôler dans les préfectures avoisinantes aux dates et heures qui seront indiquées dans un communiqué y relatif.

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale présente ses sincères excuses à l'ensemble des partenaires sociaux de la préfecture de Tchaooudjo pour tous ces désagréments.



Fait à Lomé, le 03 NOV 2017
Directeur Général

Ingrid AWADÉ

Route d'Atakpamé 1 BP 69 Lomé 1 et 1 BP 192 Lomé 1 LOÏL Togo Tél: (228) 22 25 95 96 166 Copie : (228) 22 51 99 26

BIA-TOGO 00136260001 - 64
EYCI 05904200167 - 58
BOOBANK 701023100063001
RCA 01002 001103070008 30

CCP - LOÏL 6310002011051000
BPEC 11354159018
Diamond Bank 793004772010-60
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 01000 000224320101 40

UTB 31004054000000
SAB 01251101006071
CHAUANK Lomé 030301922001-83
CORIS BANK 01001 000241024101 96

COOPERATION EGYPTE - TOGO

Lancement de construction d'une ferme agricole moderne à Lama-Tessi

Tanko

Les relations de coopération entre la République Arabe d'Egypte et le Togo se renforcent dans plusieurs domaines. C'est ce qu'il faut retenir de la cérémonie de pose de la première pierre pour la matérialisation d'une ferme agricole moderne sur une superficie de 150 hectares à d'abatchang dans le canton de Lama-Tessi dans la préfecture de Tchaoudjo. Une cérémonie personnellement présidée par le président Faure Gnassingbé en présence de plusieurs personnalités dont l'ambassadeur d'Egypte au Togo, Mohamed Karim Sherif et Maher El-Maghrabi, le directeur exécutif du projet égyptien des fermes modèles. Cette ferme offrira plusieurs avantages aux bénéficiaires notamment l'amélioration de la productivité agricole, la formation des producteurs et la recherche agricole. D'un coût total estimé à un milliard de Fcfa conjointement mobilisé par le gouvernement togolais et la République d'Egypte, Elle comprendra



Le Pdt Faure lors de la cérémonie de pose de la première pierre

des infrastructures agropastorales, des aménagements hydro-agricoles et d'aquaculture, des zones d'expérimentation et de production végétale. Cela devra contribuer à accroître les revenus des producteurs. « L'ambition de l'Egypte est d'aider les pays africains à développer leur secteur agricole. Les fermes communes ont pour objectif

de renforcer la coopération sud-sud par le transfert de compétences et de technologies. Nous subventionnons l'installation de fermes afin de garantir l'autosuffisance alimentaire », a déclaré M. Maher El-Maghrabi. Les relations entre Lomé et Le Caire remontent aux années 60. La concrétisation de cette ferme agricole fait suite à

d'autres actions. Le Fonds égyptien pour l'assistance technique pour l'Afrique (FECTA) organise déjà des stages, des séminaires, des colloques pour les agriculteurs, les magistrats, les policiers, les banquiers, les hauts fonctionnaires. Des bourses d'études sont également accordées aux étudiants togolais. En matière de sécu-

rité et de lutte contre le terrorisme, le Togo et l'Egypte coopèrent étroitement. L'Egypte compte investir massivement au Togo les 5 prochaines années dans plusieurs secteurs porteurs de croissance. S'adressant à l'assistance lors de la cérémonie de lancement du chantier de construction de la ferme moderne dans le canton de Lama-Tessi, le président Faure Gnassingbé a rappelé les valeurs de paix que chacun doit œuvrer à préserver. Il n'a pas manqué d'exprimer sa profonde tristesse pour les événements difficiles qu'a connus la ville de Sokodé suite aux manifestations violentes ayant occasionné des pertes matérielles et en vies humaines. Il est temps que les choses se normalisent pour le bonheur de tous. A propos du débat relatif au problème de chefferie dans le canton de Lama-Tessi, le chef de l'Etat a dit être à l'écoute des contributions et suggestions nécessaires à la consolidation de la cohésion sociale. « Il y a un temps pour l'écoute et un temps pour la décision », a-t-il indiqué.

ACCELERER LA CREATION D'EMPLOIS POUR REDUIRE LE CHOMAGE

Une Cellule présidentielle d'exécution et de suivi des projets prioritaires mise en place

Tanko

La lutte contre le chômage est une priorité pour le gouvernement togolais. En raison des contraintes budgétaires et des ressources nationales disponibles, l'administration publique n'est pas en mesure d'absorber tous les demandeurs d'emplois. Il y a donc urgence de diversifier les opportunités d'emplois en misant sur les besoins dans d'autres secteurs d'activités. Ainsi, le conseil des ministres du 23 novembre dernier a annoncé la création de la Cellule présidentielle d'exécution et de suivi des projets prioritaires. L'exécution des pro-

jets nécessite d'énormes moyens financiers, matériels et humains. Dans le cadre des actions visant à optimiser la mobilisation des ressources, plusieurs réformes ont été déjà engagées notamment la fusion des services des impôts et des douanes qui a abouti à la création, de l'Office Togolais des Recettes (OTR), et par la suite d'autres facilitations pour la création d'entreprises à coûts réduits et délais rapide.

Le renforcement des règles de transparence en ce qui concerne l'attribution des marchés publics et leur exécution a contribué à li-

miter les risques de fraudes. L'assainissement de la gestion des ressources publiques ainsi enclenché la création de la Cellule Présidentielle d'Exécution et de Suivi des Projets Prioritaires aura pour rôle d'avoir une vue qualitatif et rigoureux dans la mise en œuvre des projets avec une obligation de résultats dans des domaines stratégiques tels que l'industrie, l'agriculture, l'énergie, la santé l'éducation. Ces projets relevant des priorités présidentielles seront donc pourvoyeurs d'emplois en offrant l'égalité de chance à tous les togolais d'y accéder en fonction des com-

pétences et des profils demandés. Les populations seront à temps réels informées par les canaux de communication nécessaires des opportunités disponibles. Cette cellule présidentielle dans un cadre participatif reste ouverte aux contributions et suggestions utiles pour de meilleurs résultats. Sans bousculer les agendas en cours d'exécution, elle a par ailleurs un lien fonctionnel avec l'ensemble des ministères et agences porteurs des projets qui seront identifiés comme étant prioritaires. Dans cette approche innovante le gouvernement togolais fait appelle

à l'appui du Cabinet Tony Blair Institut qui est une organisation à but non lucratif accompagnant des Etats dans l'accélération de leur développement économique. Déjà opérationnel dans une douzaine de pays africains, il dispose d'une expertise particulièrement importante en matière de gouvernance et d'efficacité de l'action publique. La collaboration s'appuie sur le partage d'expériences, la mobilisation d'outils et méthodes, la formation des analystes togolais pour intensifier, entre autres, la promotion des investissements, les réformes du climat des affaires.

Suite à la page 4

POUR PLUS DE PERFORMANCES

Les services en ligne de la CNSS opérationnels

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) dispose depuis le vendredi 24 novembre dernier d'une nouvelle identité numérique Internet et des services en ligne. Le ministre de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative, Gilbert BAWARA, en présence de madame le Directeur Général de la CNSS, Ingrid AWADE, du commissaire des impôts et du représentant de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo, a procédé au lancement officiel du site Internet et des services en ligne de la structure lors d'une conférence de presse au siège de l'institution.

Edoh

C'est le www.cnsstogo.tg, adresse à partir de laquelle les partenaires sociaux et les internautes peuvent se connecter pour s'informer sur les droits et obligations en matière de sécurité sociale ou bénéficier de services en ligne. Une démarche de qualité de services dans un contexte où toute institution digne de ce nom se veut plus proche de ses clients. Le directeur général de la CNSS depuis sa nomination a su impulser la recherche de la performance au sein de l'institution en associant tous les acteurs impliqués dans la sécurité sociale. Le lancement du site Internet et des services en ligne sacrifient à cette logique puisqu'il



La table officielle lors du lancement

permettra un gain en temps et en coût dans les formalités accomplies par les usagers de la CNSS. Une célérité dans les formalités indispensable pour la CNSS qui ambitionne d'étendre, de manière effective, la couverture sociale aux travailleurs du secteur formel, de même qu'à ceux

de l'économie informelle et aux travailleurs indépendants.

En effet, le site Internet est une interface dynamique, bien référencée, conçu en harmonie avec toutes les déclinaisons de la Charte graphique de la CNSS, offrant en temps réel de l'information de sécurité sociale

mais surtout des services en ligne. Il s'agit de la télé déclaration nominative des rémunérations, des demandes de quitus social, d'attestations et de relevés de cotisations, des réclamations, la simulation de pensions sans oublier la consultation de compte aussi bien pour les employeurs que pour les travailleurs, services accessibles en s'inscrivant sur le site.

« A l'ère de la mondialisation, il est primordial, voire essentiel et même existentiel pour toute entreprise qui se veut prospère, de posséder un site internet. Que ce soit simplement pour entrer en communication avec son public ou agrandir sa clientèle, une page Web est le meilleur outil pour atteindre un certain nombre d'objectifs », a déclaré madame le DG Ingrid AWADE, dans son mot de bienvenue à l'assistance en précisant que le site internet de la CNSS fera office de vitrine pour l'information et la sensibilisation des partenaires sociaux, la

vulgarisation des valeurs, des activités, de la culture et de l'actualité de la CNSS. Somme toute, le lancement du site internet et des services en ligne est un plus pour les centaines de milliers d'usagers ou de bénéficiaires de la CNSS.

Dans un certain nombre de secteurs dans lesquels l'employeur n'a pas la vigilance ou pas nécessairement toute la volonté de déclarer ses employés, les services en ligne protègent davantage les travailleurs mais aussi permettent à la CNSS de développer plus de proximité, de performances et de rendement, a confié le ministre de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative en sa qualité de président du conseil d'administration de la CNSS. Ce dernier s'est également réjoui du fait que désormais les assurés sociaux de la CNSS résidant à l'étranger peuvent également s'informer et effectuer les procédures et formalités en ligne.

LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITE DANS L'ESPACE ENTENTE

Les ministres de la sécurité misent sur la vidéo surveillance

Atcha

La cybercriminalité est un fléau qui prend des ampleurs inquiétantes et les Etats mutualisent leurs efforts dans le cadre de la prévention et de la répression. C'est dans cette dynamique que les ministres de la sécurité et des frontières du Conseil de l'Entente étaient à Lomé le 24 novembre dernier pour la deuxième réunion annuelle pour des échanges axées autour du thème la lutte contre la cybercriminalité. Ce phénomène qui fait beaucoup de dégâts a plusieurs implications dont le blanchiment d'argent qui contribuerait à nourrir des réseaux terroristes. La cybercriminalité revêt de nombreux visages tels la fraude sur internet, attaque informatique ou usurpation d'identité et regroupe l'ensemble des infractions pénales com-



Yark Damehame, ministre de la Sécurité

mises par des individus de plus en plus ingénieux pour utiliser les technologies modernes.

L'une des formes d'attaque redoutée concerne le piratage de données et de systèmes informatiques visant notamment les entreprises. Du côté des particuliers, on compte de nombreux faits, tels que: la diffusion d'images compromettantes visant à harceler des victimes, l'escroquerie lors de vente

d'objets volés ou marchandise non livrée via des annonces ou aux enchères sur internet, l'anonymat que représentent les nouvelles technologies étant un une faille exploitée par les cybercriminels. Difficile d'arrêter les cybercriminels, car il faut quasi les prendre sur le fait. Il n'est toutefois pas toujours aisé pour les autorités compétentes de rassembler les preuves, en raison de la technicité et de la rapidité d'exécution des infractions. Il existe néanmoins un certain nombre de mesures de protection permettant de prévenir au mieux ces infractions. C'est en ce sens que l'expérience de la Côte d'Ivoire qui dispose d'une cellule spécialisée dans la lutte contre la cybercriminalité avec un accent sur la vidéo surveillance a fait cas d'école lors de la réunion des ministres de la sé-

curité de l'espace entente à Lomé.

La portée négative de ce fléau interpelle les Etats à renforcer également la lutte contre la criminalité transfrontalière. Les frontières doivent être des zones de paix et de développement. Pour le Docteur Patrice Kouame, Secrétaire exécutif du Conseil de l'Entente, la lutte contre la cybercriminalité doit être collective car chaque citoyen de bonne foi est appelé à dénoncer tout comportement suspect afin de dissuader les fraudeurs. A la fin de la rencontre de Lomé, les ministres de la sécurité ont dans une motion spéciale

exprimé leur reconnaissance à l'endroit du président Faure Gnassingbé pour son implication permanente dans la lutte contre ce fléau avec finalité, le souci de garantir la stabilité politique et économique des Etats membres. Ils ont, par ailleurs, félicité le ministre Yark Damehame pour avoir conduit avec dynamisme les travaux. La situation socio politique que traverse le Togo depuis le mois d'août a également retenu l'attention des participants qui ont appelé l'ensemble des acteurs politiques à privilégier la voie du dialogue pour la consolidation de la paix et de la cohésion sociale.

Pour tous vos besoins publicitaires, et annonces, contactez-nous aux 90133421

FOIRE INTERNATIONALE DE LOMÉ

La 14^{ème} édition officiellement ouverte

Mohamed

C'est parti pour la 14^{ème} Foire Internationale de Lomé (FIL) qui a ouvert ses portes le 24 novembre passé sur le site du Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé (CETEF-LOME). Des centaines d'entreprises publiques, privées, de différents secteurs d'activités, provenant de tous les continents sont encore présents à ce rendez-vous économique de promotion des produits et services de l'Afrique en général, et de la sous-région ouest africaine en particulier. Placé sous le thème : « le numérique au service des affaires », cette édition sera meu-

blée par des lancements de produits, des rencontres d'affaires, des conférences et panels sur le numérique, des séminaires, des tables rondes, des soirées concerts pour le bonheur des visiteurs.

La cérémonie officielle de lancement a été présidée hier par le Premier ministre, Sélom KLASSOU, en présence du président de la représentation nationale, de présidents des institutions de la République, des membres du gouvernement, des autorités administratives, civiles et traditionnelles. A l'horizon 2030, le Togo ambitionne d'être un Hub numérique régional. La problématique du numérique



Coupure du ruban symbolique

au centre de cette édition est donc très pertinente puisque le numérique s'invite de nos jours dans tous les secteurs d'activités en y imprimant un dynamisme. La ministre du commerce et de la pro-

motion du secteur privé, Bernadette LEGZIMBALOUKI, dans son discours officiel d'ouverture, a expliqué que les TIC sont indispensables pour tout opérateur économique qui vise la rentabilité de ses

affaires. Environ 300.000 visiteurs sont attendus à la foire qui accueille cette année 800 exposants, a indiqué le Directeur Général du FIL en remerciant les différents sponsors, en particulier le Groupe TOGO TELECOM, le partenaire officiel de cette édition.

L'aspect sécuritaire aussi n'a pas été négligé par les organisateurs du FIL qui prend fin le 11 décembre prochain. Des dispositions sont ainsi prises pour sécuriser l'intérieur de « Togo 2000 », un espace de plus de 90 000 m² à 5 minutes de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema avec un accès rapide et pratique (taxis, taxi-motos, bus).

TOURNEE DE SENSIBILISATION DU CJD

La jeunesse appelée à cultiver la paix et la non-violence

Edoh

La tournée de sensibilisation pour la paix placée sous le thème : « culture de la paix et manifestations publiques : libertés et responsabilités », du Collectif des Jeunes pour le Développement (CJD), du Mouvement des Jeunes pour la Paix (MJP), des associations affiliées et des partenaires, était le samedi 25 novembre dernier à l'étape d'Adéwui, une banlieue sensible de Lomé. C'était lors d'un meeting de sensibilisation sur le terrain de ce quartier. Une rencontre de partage au cours de laquelle les responsables desdits mouvements ont encore, une fois, appelé la jeunesse à prendre sa responsabilité, à préserver la paix et la quiétude dans le pays.

Le message a été axé essentiellement sur l'impératif de la cohésion sociale entre les communautés et surtout sur la culture de la non-violence. Une valeur très importante au regard des actes de violences qui ont occasionné des pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables depuis le déclenchement de la crise politique, le 19 août dernier. Le CJD et le MJP, dès les premières heures des manifestations violentes ont apporté leur appui au « col-



Les responsables du CJD et MJP

lectif des victimes » qui a porté plainte contre les organisateurs de ces manifestations ayant causé un préjudice grave aux commerçants et revendeurs dans la capitale et dans certaines localités de l'intérieur. Ils se sont réjouis de la volonté du gouvernement de ne pas laisser ces actes impunis et de prendre les mesures idoines pour mettre fin aux manifestations violentes dont les effets réjaillissent déjà sur l'économie nationale. « Nos organisations, tous en se sentant particulièrement réconfortées par l'engagement du chef de l'Etat togolais à trouver et châtier les coupables des crimes commis lors des manifestations violentes conformément aux lois en vigueur dans notre pays », exhortent les acteurs politiques à proscrire toute forme de violence. Il est tout aussi regrettable de constater qu'hormis l'éco-

nomie, les activités scolaires se trouvent fortement perturbées », a indiqué Charles ADJANLA du CJD dans la déclaration liminaire sanctionnant le meeting.

Avant lui, Sama Medissa, conseillère du MOI a abordé les dérives observées sur les réseaux sociaux dans le contexte politique actuel insistant aussi bien sur leurs avantages que sur leurs inconvénients. « Aujourd'hui, ce pays nous appartient à tous, il faut pas que des gens viennent nous faire croire qu'il faut casser, brûler, faire du mal, pour se faire entendre. La jeunesse togolaise doit se faire entendre mais pas de cette façon, on doit se faire entendre dans la paix et dans l'ordre. Il faudrait faire des réseaux sociaux un atout, plutôt qu'une arme destructrice, il faut que nous ayons un comportement beaucoup plus

responsable, il faut choisir de partager un message sur un réseau social parce qu'il est bon, pour le développement du pays et non pour inciter les gens à la violence ou à la haine », a-t-elle confié. Le CJD et le MJP saluent les mesures d'apaisement prises par le Chef de l'Etat et son appel au dialogue entre les acteurs politiques afin de résoudre définitivement la question des réformes constitutionnelles et institutionnelles, une main tendue que doit saisir les autres leaders politiques, et demandent aussi au gouvernement de prendre

ses responsabilités face aux incitations de l'armée togolaise à déstabiliser les institutions de la République. Les manifestations de rue ont assez causé du tort à la jeunesse togolaise, peut-on enfin lire dans la déclaration liminaire du CJD et des associations partenaires pour qui, le gouvernement doit réviser la loi sur les manifestations publiques de 2011, en y introduisant des précisions sur les conditions des manifestations, sur les responsabilités pénales des organisateurs en particulier.

Lettre de la KOZAH

Hebdomadaire Togolais d'informations, d'analyses et de publicités

Récépissé N° 00389 / 31 / 12 / 09 / HAAC

E-mail: lettredelakozah@yahoo.fr
BP. 4869 Lomé-Togo
Contacts: 90 13 34 21 / 22 34 13 45

Directeur de publication
Atcha Tanko

Rédaction: Solime D., Tchaa, Edoh

Infographie: Benjamin K. Tchabi

Imprimerie: La Colombe

Tirage: 2000 exemplaires

PROCESSUS DE RECONCILIATION

La phase des indemnisations annoncée pour mi-décembre

A quand l'effectivité de l'indemnisation des victimes des violences ayant émaillé la vie politique du Togo de 1958 à 2005, conformément à la recommandation 53, contenue dans le rapport de la Commission Justice Vérité et Réconciliation mise en place par le Chef de l'Etat. C'est la question que se posait nombre de togolais, notamment les victimes après la fin de la phase des purifications, précédée des sensibilisations, il y a plus de quatre mois. L'attente ne sera plus longue.

Edoh

Selon la présidente du Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN), Awa Nana-Daboya, cette phase des indemnisations commencera d'ici mi-décembre. Elle a donné cette information le 17 novembre dernier lors d'une réunion technique au siège de l'institution avec les représentants des institutions et départements ministériels, des membres du comité de gestion du Fonds spécial d'indemnisation, de l'ONG Aïmes Afrique et des acteurs impliqués dans le processus. Cette

rencontre avait pour objectif de revisiter et valider la stratégie de prise en charge médicale et psychologique des victimes vulnérables, ainsi que la procédure d'indemnisation. Il s'agit des victimes qui traînent toujours des séquelles physiques ou psychologiques graves des violences politiques vécues, nécessitant une prise en charge urgente.

137 victimes seront concernées par cette première phase d'indemnisation qui débutera à Atakpamé, un des pôles retenus par le HCRRUN à l'instar de Kara et Lomé. La liste des victimes et leur programmation se-



Awa Nana, Pdtte du HCRRUN

ront affichées au siège du HCRRUN et dans les chefs-lieux de préfectures par souci de transparence bien avant les indemnisations pour faciliter le déroulement de cette phase cruciale du processus de réconciliation. Précisons que pour, le début de cette étape, le Fonds spécial d'indemnisation a été doté d'un montant de 2 milliards de FCFA par le gouvernement.

ALA DECOUVERTE DES ATTRAITS TOURISTIQUES TOGOLAIS

6^{ème} édition de Togo Jungle Challenge

Chaque année des milliers de voyageurs de diverses nationalités prennent la direction du Togo à la découverte de nombreux sites touristiques. Une forme innovante dénommée « Togo Jungle Challenge » fait son chemin et est à sa 6^{ème} édition. Il s'agit d'une opération de découverte des attraits touristiques en vélo tout terrain (VTT). C'est dans ce cadre que notre pays accueille depuis le 22 novembre dernier, une cinquantaine de touristes belges, hollandais et français. Après leur première nuit passée sur le site de la Ferme GIGAL près d'Avétonou dans la préfecture d'Agou, le coup d'envoi de l'opération a été donné le 23 novembre par M.T'faraba ATARA, Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie et du Tourisme en présence de l'organisateur M. Gert DUSSON, Directeur de l'agence belge de voyages et de tourisme, JOWI-VOYAGES et du représentant de l'agence togolaise partenaire de l'opération TRANSAFRICA. Les tou-

ristes, relaxes sur leurs Vélos, parcourront des sentiers de brousses à la découverte de nombreux sites dans les préfectures d'Agou, Kloto, Dayes, Haho et du Moyen Mono au contact de la biodiversité et de la diversité culturelle.

Leurs découvertes s'étendront au-delà des frontières du Togo car ils auront l'opportunité de rentrer en République du Bénin par le poste frontière de Tohou le 30 novembre. Le retour à Lomé est prévu pour le 2 décembre prochain. Le choix du Togo par ces touristes est motivé par le climat de paix et de sécurité dont jouit le pays. Chaque compatriote doit œuvrer à préserver cette stabilité facteur de développement. La relance du secteur touristique est une réalité. Elle est aidée par la stabilité politique depuis une décennie, la croissance économique, le rôle du Togo en tant que pays de services et la construction de nouvelles infrastructures comme l'aéroport de Lomé qui va générer davantage de trafic.



Communiqué de Presse

Deux trafiquants de peaux de pythons royaux condamnés à 24 mois de prison dont 14 avec sursis

La Chambre Correctionnelle du tribunal de première instance de Lomé a condamné, mercredi 15 novembre 2017, ADAMOU Mohamed et KOLEGAIN Ablam à 24 mois de prison dont 14 avec sursis, et à payer une amende d'un million de FCFA chacun pour commerce illégal de peaux de pythons royaux, espèce protégée. A titre de dommages et intérêts, ils ont été aussi condamnés chacun à payer une somme de 2 (deux) millions de FCFA, à la partie civile qui est le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF).

Ce type d'action juridique cadre parfaitement avec la vision de collaboration entre le MERF et le réseau EAGLE-Togo qui s'active dans l'application des lois fauniques dans de nombreux Etats africains.

ADAMOU Mohamed et KOLEGAIN Ablam, deux trafiquants de nationalité togolaise ont été arrêtés en flagrant délit, le 19 avril 2017 à l'Hôtel Excellence sis au quartier Tokoin-Trésor à Lomé, par les éléments de l'Office Central de Répression contre le Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCTIDB), alors qu'ils s'apprétaient à livrer à un individu sans d'autres précisions d'identité, 782 peaux fraîches de pythons royaux d'un poids total de deux cent dix-neuf virgule trente-six (219,36) kilogrammes.

Une perquisition effectuée à leurs domiciles par les agents de l'OCTIDB a permis de saisir chez le sieur ADAMOU Mohamed, une peau fraîche de python de séba.

Les présumés reconnus coupables des faits, appartiennent à des réseaux de dealers avérés dans ce commerce illégal d'espèces protégées. La détention, la circulation et la vente des espèces protégées sont interdites par l'article 62 alinéas 1 et 2 de la Loi sur l'environnement : « Les espèces animales et végétales endémiques, rares ou menacées d'extinction ainsi que leurs milieux naturels font l'objet d'une protection renforcée. L'exploitation, la commercialisation et l'exportation de ces espèces animales et végétales protégées sont réglementées »



Les peines encourues pour cette infraction sont fixées par l'article 761 du nouveau code pénal : « La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un (1) à cinq (5) ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million (1000.000) à cinquante (50) millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code »

Le trafic des espèces fauniques contribue énormément à l'extinction de nombreuses espèces animales mais va bien au-delà de la destruction de la biodiversité. Ses conséquences touchent également la paix, la sécurité ainsi que l'intégrité des Etats et les conditions de vie des populations dans tous les pays de l'Afrique.

C'est la quatrième activité illégale, selon le CITES, la plus importante au monde après le trafic des stupéfiants, la contrefaçon et le trafic d'êtres humains. Par ailleurs, les espèces sauvages font partie intégrante des préoccupations des hommes et jouent un rôle crucial dans le processus écologique et biologique essentiel à la vie. Elles jouent également un rôle de premier plan dans le domaine scientifique, notamment dans la mise au point des produits pharmaceutiques, et contribuent à faire prospérer l'économie d'une Nation.

Contacts : rens@eagle-enforcement.org, www.eagle-togo.org

Le top 10 des chefs d'Etat à la plus forte longévité

A 93 ans, Robert Mugabe a finalement démissionné sous la pression de l'armée et de son propre parti, au bout de 37 ans de pouvoir. Le doyen des chefs d'Etat, en poste depuis 1980, ne battait pas tout à fait le record de longévité au pouvoir en Afrique, ni dans le monde, puisque le continent n'a pas le monopole en ce domaine. En cédant finalement le relais, contre son gré, "Comrade Bob" envoie un signal fort à la dizaine de ses pairs africains, encore tentés de s'éterniser aux commandes de leurs Etats respectifs.

Teodoro Obiang Nguema, 74 ans, en poste depuis 1979, détient le record absolu de longévité au pouvoir sur le continent et bien au-delà chez ses contemporains : 38 ans. Certes moins que le défunt Kim Il-Sung, dictateur pendant 46 ans de la Corée du Nord (1948-1994), ou que l'actuel sultan d'Oman, au pouvoir depuis 47 ans. Mais ce dernier appartient à un système monarchique qui fait, par définition, des successeurs dynastiques des gouvernants à vie.

Contrairement à Robert Mugabe, le vieux lion du Zimbabwe, José Eduardo Dos Santos, à la tête de l'Angola depuis 1979, a eu la sagesse de préparer sa succession en passant le flambeau à João Lourenço en septembre dernier. Il a tiré la leçon donnée fin 2014 par le Burkina Faso. Alors que son président, Blaise Compaoré, en poste depuis 1987, voulait modifier la Constitution pour briguer un énième mandat, il a été chassé par un soulèvement populaire au bout de 27 ans de règne.

Teodoro Obiang Nguema, n'a pour sa part aucune intention de céder sa place en Guinée équatoriale. Il laisse deux de ses fils, **Teodorin, 48 ans**, et Gabriel Mbagha, 42 ans, s'entre-déchirer autour de la succession. Il les a respectivement nommés vice-président de la République en charge de la défense et de la sécurité en 2016, et ministre des Mines, de l'industrie et de l'énergie - en un mot du pétrole - en 2013.

Présidents à vie

Paul Biya, 84 ans, en poste depuis novembre 1982 au Cameroun, affiche 35 années d'expérience. Il fait grimper l'inquiétude sur ce que sera son héritage et les turbulences prévisibles qu'occasionnera sa succession. Le think tank International Crisis

Group (ICG) avait déjà mentionné dans un rapport paru en 2010, « Cameroun : un Etat fragile ? » les risques de conflit civil qui pèsent potentiellement sur le pays, en cas de fracture ou de manipulation de l'armée par les barons du régime qui prennent déjà position.

Denis Sassou-Nguesso, 73 ans, souvent oublié dans les palmarès des chefs d'Etat ayant le plus longtemps exercé le pouvoir, arrive en troisième position en Afrique et dans le monde, avec 33 ans de magistrature suprême au compteur. Soit plus que les 28 ans de pouvoir du Guide de la Révolution Ali Khamenei, qui occupe depuis 1989 le plus haut poste de l'Etat iranien, et plus que les 32 ans de Hun Sen au poste de Premier ministre du Cambodge.

Denis Sassou-Nguesso a certes connu un intermède de cinq ans en exil à Paris entre 1992 et 1997, pour cause de démocratisation après le fameux discours de La Baule de François Mitterrand en 1990. Evincé en 1992 par le candidat élu Pascal Lissouba, il est revenu en force voilà vingt ans, en 1997. Prêt à en découdre avec son rival par milices interposées, il occupe depuis le palais présidentiel sans partage. Il a fait modifier la Constitution pour se faire réélire dans des conditions contestées en 2016.

Le Congo reste donc un cas d'école, même si les projecteurs sont aujourd'hui braqués sur son grand voisin, la République démocratique du Congo (RDC). La raison ? Le refus de Joseph Kabila, président depuis 2001, d'organiser les élections que prévoit une Constitution qu'il n'a pu faire modifier, sous la pression de la rue.

Pas le monopole de la longévité

En Ouganda, Yoweri

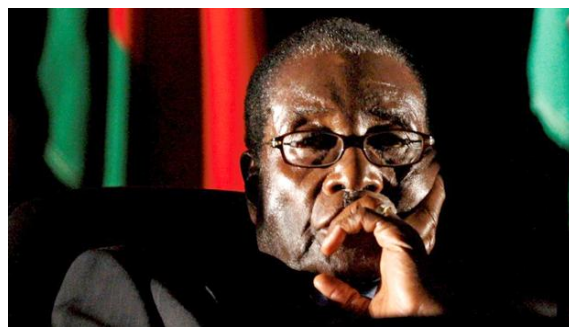
Museveni verrouille lui aussi son emprise, qu'il exerce depuis qu'il a fait chuter le régime de Milton Obote en 1986. Ce faisant, il donne l'exemple à d'autres dans sa région, au Rwanda ou au Burundi, dont les chefs d'Etat semblent vouloir eux aussi l'être à durée indéterminée.

Paul Kagame a fait modifier la Constitution et a été réélu en août dernier avec plus de 98 % des voix. Il est président depuis l'an 2000 et peut le rester jusqu'en 2034. Pierre Nkurunziza, qui orchestre une répression massive au Burundi, est de son côté en place « seulement » depuis 2005. Il s'est arrogé en 2015 un troisième mandat non constitutionnel.

En matière d'alternance démocratique, plusieurs pays d'Afrique centrale ou orientale accusent un retard de plus en plus flagrant. Au Soudan, l'ancien général Omar el-Béchir se trouve aux manettes depuis 1989. Sous le coup d'un mandat d'arrêt international délivré par la Cour pénale internationale (CPI) pour les crimes commis au Darfour, il continue son long règne en étouffant la révolte à Khartoum.

Idriss Déby, un militaire lui aussi, dirige le Tchad depuis 1990. Ailleurs dans le monde, seul le président de l'ancienne république soviétique du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaïev, détient le même record aujourd'hui. Suivent dans cette liste Issaïas Afewerki, dictateur en Erythrée depuis 1991, avant Alexander Lukashenko, seul et unique président de la Biélorussie, l'un de ces dirigeants d'anciennes républiques soviétiques qui ont eux aussi du mal à partir.

D'autant plus que le président de la Russie, Vladimir Poutine,



Robert Mugabe, président déchu du Zimbabwe

s'éternise lui aussi au sommet de l'Etat, aux postes alternatifs de Premier ministre et de président. Il affiche ainsi 18 ans cumulés de gestion des affaires publiques, soit autant que les présidents algérien Abdelaziz Bouteflika et djiboutien

Ismaïl Omar Guelleh. L'Afrique n'a donc pas le monopole de la longévité au pouvoir, même si ses chefs d'Etat sont encore les plus nombreux à le pratiquer *ad vitam aeternam*.

Rfi

ACCUSATIONS DE CORRUPTION

Les soutiens d'Idriss Déby dénoncent un "acharnement"

Au Tchad, une importante manifestation de soutien à Idriss Déby Itno s'est déroulée ce dimanche, quelques jours après les accusations de la justice américaine impliquant le chef de l'Etat tchadien dans une affaire de pots-de-vin. Une manifestation qui démontre l'agacement des politiques tchadiens face à des révélations compromettantes venant régulièrement des Etats-Unis ces derniers temps.

Fin septembre, un décret du président des Etats-Unis d'Amérique ajoute le Tchad sur la liste des pays dont les ressortissants sont interdits de visa. Une décision qui surprend en raison de l'engagement du Tchad dans la lutte contre le terrorisme, surtout que la raison évoquée est le manque de collaboration en matière de lutte contre le terrorisme.

Histoire d'avions fausement immatriculés

Quelques semaines plus tard, c'est une histoire d'avions circulant avec une fausse immatriculation tchadienne qui a été révélée par les services américains. L'affaire qui implique des officiers tchadiens a fait des vagues.

Plus récemment dans la nuit du 20 novembre, le ministère américain de la Justice a annoncé dans un communiqué que le chef de



Le président tchadien Idriss Déby Itno lors d'une conférence sur la crise des migrants

l'exécutif tchadien Idriss Déby Itno était cité dans une affaire de pots-de-vin, et aurait perçu deux millions de dollars.

"Injustice" Mahamat Djigadimbaye coordinateur de la coalition Touche pas à mes acquis ne comprend pas cet acharnement contre son pays : "Si aujourd'hui, un chef d'Etat africain accuse officiellement un président d'une puissance occidentale de "corrompu" ou encore de "terroriste", il fera face à une résolution contraignante du Conseil de sécurité [de l'ONU]. Dans le pire des cas, il fera face aux foudres de l'Otan. C'est ça aussi l'injustice qui gouverne les relations internationales et que nous dénonçons."

Dans les rangs des politiques tchadiens, la gêne est perceptible, mais on acquiesce en privé cette sortie sans prendre le risque de s'afficher.

Baisse de la TVA

sur les produits de première nécessité

~~18%~~



10%

PRODUITS ET SERVICES	NOUVEAUX TAUX DE LA TVA
Lait non transformé, Riz à l'exception du riz de luxe, Terminaux mobiles et équipements informatiques, Opération de crédit-bail dans les transports, Matériels de production d'énergie renouvelable	0%
Tissu kaki et tissu imprimé (pagne), Huile alimentaire, Sucre, Farine de céréales (blé, etc.), Pâtes alimentaires, Lait manufacturé, Aliments pour bétail et pour volailles, Poussins d'un jour, Matériels agricoles, Services de location et réparation de matériels agricoles, Hébergement et restauration des touristes	10%